

## **Groupe de travail film documentaire**

### **Procès-verbal de la séance du 20 février 2008 à l'Office fédéral de la culture**

Début de la séance: 10h30

Participants OFC: Nicolas Bideau (NB), Olivier Müller (OM)

Participants Groupe d'intérêt documentaire: Irene Loebell (IL), Frédéric Gonseth (FG), Theo Stich (TS, rédacteur du procès-verbal)

NB ouvre la séance en se référant à la rencontre du comité directeur de la commission fédérale du cinéma avec une délégation des documentaristes qui s'est déroulée en octobre 2007. Conformément à l'ordre du jour fixé à cette date, il souhaite revenir sur les points suivants:

- Crédit du cinéma (part cinéma documentaire et TV)
- niveau des budgets
- début précoce du tournage
- coproductions internationales
- marché secondaire.

Le Groupe d'intérêt documentaire souhaite débattre en priorité du crédit du cinéma, de Succès Cinéma et du début précoce du tournage.

#### **1. Crédit du cinéma 2007**

NB présente une liste des contributions allouées en 2007 par l'OFC (déclarations d'intention). Alors que le documentaire avait reçu nettement moins de moyens en 2006, ce que NB impute à l'"ancien régime" (quand le documentaire n'avait pas encore de commission d'experts propre), en 2007 la situation se présente sous un jour meilleur (voir graphique OFC, figure 1 et 2). 28% des projets acceptés concernaient le documentaire de cinéma (35), 10% le documentaire de télévision (12). 20% des contributions allouées sont allés au documentaire de cinéma, 3% au documentaire de télévision.

NB souligne qu'en 2007 les contributions allouées ont représenté plus que le montant à disposition, que la „politique de surbooking“ a donc déjà été mise en œuvre. Par rapport au plan de répartition, 120% des subventions ont été allouées pour le documentaire de cinéma, 115% pour la fiction de cinéma. En revanche, seuls 79% des subventions ont été alloués pour le documentaire de télévision, c'est-à-dire que 170'000 des 800'000 francs à disposition du documentaire de télévision ont été perdus pour ce documentaire de télévision. NB l'explique par le fait que nombre de dossiers TV ne remplissaient pas les exigences de qualité artistique que pose et que doit poser l'OFC en vertu de son mandat.

FG se dit assez satisfait des chiffres de 2007, mais relève cependant que la part du documentaire (au total 23% des subventions) ne correspondait pas tout à fait à ce que NB avait promis en 2005 (au moins 25%). Il souligne aussi que la contribution moyenne de la Confédération pour un documentaire de cinéma ne se monte qu'à 160'000 francs – un seuil au-dessous duquel il ne fallait pas tomber. Une augmentation future du crédit du cinéma devait aussi être utilisée pour porter cette somme à 200'000 francs par film ou plus. A plus long terme, l'objectif devait être avant tout d'augmenter la part du cinéma documentaire (cinéma et TV) de 23 à 30% des subventions allouées – 5 millions de francs en lieu et place des 3,8 millions actuels.

IL se réfère aux tout derniers chiffres disponibles, qui confirment le succès du documentaire de cinéma: 250'000 entrées, sur un total de 750'000 pour les films suisses en 2007, sont allées au documentaire, c'est-à-dire que 23% des subventions ont généré 33% du succès. Ce succès est imputable à une diversité de

films ayant des budgets et des formes variés – diversité qui caractérise continuité de la création documentaire suisse depuis des années.

NB se montre très satisfait des chiffres de fréquentation et confirme que le documentaire est, sous ce rapport, moins sujet aux fluctuations que la fiction, dont le succès repose sur un petit nombre de grosses productions dont le succès est toutefois lui-même difficile à planifier et n'a pas l'ampleur qu'il aurait espérée. NB juge que le documentaire est simple à financer, qu'il est intéressant sur le plan artistique, et populaire.

OM rappelle que le rapport favorable au documentaire (33% des entrées) s'explique aussi par le fait qu'en 2007 la fiction s'en est sortie nettement moins bien que l'année précédente.

En ce qui concerne le maintien de la diversité des projets que nous revendiquons, NB renvoie aux chiffres de 2007 (voir graphique, figure 12): parmi les 22 demandes d'aide à la réalisation pour un documentaire de cinéma, le montant du budget varie entre un projet pour moins de 150'000 francs et quatre projets dotés d'un budget de plus de 900'000 francs. Cela montrait, conclut-il, que la commission continue de ne pas soutenir que de gros budgets.

Pour ce qui est de la part du documentaire dans le crédit du cinéma par rapport à la fiction (23% contre 77%), NB demande quels sont les pourcentages pour la fondation zurichoise pour le cinéma et pour le Fonds Regio. Nous ne connaissons pas les chiffres par cœur et allons fournir la réponse plus tard.

*Post-scriptum de Frédéric Gonseth du 21.2.2008 sur la situation romande:*

*„En 2006 et 2007, la proportion documentaires (ciné+TV) est de 2,176 mios contre 4.051 mios fiction, soit 35 % - ce qui est énorme par rapport à l'OFC.*

*L'aide régionale au Télévisuel documentaire 2006 et 2007 est de 1.335 mios contre 1,406 mios pour télévisuel fiction, soit 49% pour le doc contre 51%. C'est la région romande qui porte, seule, le documentaire de TV, radeau de la méduse de la production romande en général !“*

*Post-scriptum d'Irene Loebell du 27.2.2008 au sujet de la fondation zurichoise pour le cinéma:*

*Depuis sa création il y a trois ans, la fondation zurichoise pour le cinéma a déboursé en moyenne annuelle 22% de ses ressources pour des films documentaires, avec de grandes variations (2005: 27.8%, 2006: 18.6%, 2007: 20.5%). – Nous aborderons également la question du documentaire dans le cadre de la fondation zurichoise pour le cinéma.*

TS souligne à quel point il est important que la Confédération continue de participer au financement et aux décisions concernant la réalisation de documentaires de télévision, justement en considération de la qualité des projets. Au lieu d'attribuer des subventions à un genre au détriment d'un autre, il préconise que la section du cinéma intervienne dans l'administration et au Parlement fédéral en faveur d'une augmentation générale du crédit du cinéma, comme le demande l'initiative „4x5“ de Cinésuisse (Vision 2007).

NB fait référence finalement à un problème particulier (voir graphique, figure 3 et 4): le déséquilibre entre les régions du pays. En 2007, sur 22 demandes d'aide à la réalisation d'un documentaire de cinéma, seuls 4 projets (18%) émanaient de la Suisse française (et aucun de la Suisse italienne). NB prévoit de faire une enquête au sujet des causes de ce déséquilibre entre la Suisse romande et le Tessin d'une part, la Suisse allemande de l'autre.

FG fait remarquer que le financement d'un documentaire de cinéma est beaucoup plus difficile en Suisse romande qu'en Suisse alémanique. Le relèvement du seuil (à 5000 entrées) pour toucher des subventions de Succès Cinéma n'avait fait que compliquer encore la situation. Sur les 35 films qui ont atteint le nouveau seuil, seul un venait de Suisse romande. En Suisse alémanique, 16 films l'ont franchi allègrement, parfois très nettement. IL note cependant que les effets négatifs se font également sentir en Suisse alémanique, dans la mesure où les producteurs comme les distributeurs refusent certains projets parce qu'ils jugent trop faibles les chances d'atteindre ce nombre d'entrées.

NB est disposé à étudier en détail, avec Laurent Steiert, les chiffres de Succès Cinéma depuis 2005, les effets du relèvement à 5000 du nombre d'entrées de Succès Cinéma et les éventuelles conséquences que cela a eu sur la production cinématographique.

## **2. Tournage anticipé**

TS propose de modifier le régime d'autorisation en ce sens qu'il ne serait plus nécessaire d'avoir d'autorisation pour commencer le tournage précocement, mais que ces travaux se feraient aux risques et périls des producteurs et devraient être consignés en toute transparence dans le dossier.

NB rappelle le règlement de l'OFC selon lequel l'argent alloué doit effectivement être utilisé pour le projet considéré, ce qui est écarté en cause si le film (cas extrême) était déjà terminé. Il y avait là un risque que l'argent soit détourné de sa destination. Au surplus, on ne savait plus clairement quels étaient les préparatifs et quels étaient les travaux principaux de tournage.

Malgré la perfidie juridique de la législation fédérale, NB et OM peuvent concevoir une solution „politico-culturelle“ du problème: en cas de travaux de tournage avant le dépôt de la demande ou avant la décision relative à la demande, la section du cinéma doit en être informée, par exemple sous forme de courriel adressé à OM. Celui-ci émettrait un avis sans engagement indiquant que la manière de faire pourrait ou non poser problème. Dans le budget, il faudrait ensuite faire clairement mention des dépenses qui ont déjà été engagées ou des travaux qui doivent encore être financés.

IL déclare que le critère primordial pour les documentaristes est que l'OFC traite le début anticipé du tournage de manière fiable. NB nous prie de lui faire une proposition décrivant en détail la procédure et définissant les informations que l'OFC reçoit et à quel moment. Il peut imaginer que cette réglementation serait alors disponible sous forme de formulaire et signée par les producteurs concernés.

### 3. Coproductions internationales

NB se réfère aux demandes qui seront sur la table de la commission d'experts „documentaire“ à sa prochaine réunion: sur 13 projets, 4 concernent des coproductions minoritaires (dont 3 avec l'Allemagne). Si la proportion des coproductions devait rester ce qu'elle est, voire augmenter, il se demande s'il ne faudrait pas, comme pour la fiction, créer un pot spécial avec un système de points. Il entendait discuter de cette question avec la branche à la fin de l'année.

### 4. Marché secondaire (DVD)

En collaboration avec l'Office fédéral de la statistique et l'Association suisse du vidéogramme (?), NB envisage de faire une étude sur l'importance du cinéma suisse dans le marché du DVD. Comme ce marché était manifestement en pleine croissance par rapport au marché primaire (les salles), se posait la question de l'encouragement et de l'importance à lui donner.

TS rappelle que, lorsque le DVD a débuté, seule Suissimage en a soutenu la fabrication, - un programme aujourd'hui terminé. FG signale que les coûts ont certes diminué aujourd'hui mais allaient à nouveau augmenter du fait du remplacement de DVD par les disques Blu-ray.

Dans ce contexte, NB évoque son idée d'un encouragement de la promotion de films qui n'ont pas reçu d'aide à la réalisation de la part de l'OFC.

### 5. Marche à suivre

Nous convenons avec NB qu'une nouvelle réunion aura lieu le 25 juin 2008, à 10h30, de nouveau à Berne.

Dans le courant du mois de mars, le Groupe d'intérêt documentaire élaborera une proposition de solution acceptable pour le tournage anticipé et l'enverra à l'OFC.

La séance est levée à 12h.

*Theo Stich, 22.2.2008*